

News UNSA CSE Septembre 2021



Lors du CSE qui s'est tenu exceptionnellement le 5 octobre, la délégation **UNSA Ferroviaire** est intervenue sur différents sujets dont notamment :

- **Mesures gouvernementales « Pass sanitaire » :**

L'UNSA-Ferroviaire souhaite que soit respectée simplement la loi qui prévoit que dans le "pass sanitaire", il existe toujours la possibilité de présenter un test. Cette possibilité ne reste viable que dans la mesure où les ASCT ne paient pas de leur propre poche le coût du test. C'est pourquoi l'UNSA Ferroviaire revendique que les tests soient à la charge de l'Entreprise pour les agents qui choisiront des tests pour avoir un "pass sanitaire" valide.

- **Accord Télétravail :**

Après des mois de négociations, un avenant sur l'accord TÉLÉTRAVAIL a été proposé à la signature des Organisations Syndicales Représentatives du GPU. Certaines organisations syndicales n'ont pas jugé bon de signer l'avenant et le seuil légal nécessaire (50 %) pour la mise en application de cet avenant n'a pas été atteint. L'UNSA-Ferroviaire attend que l'Entreprise applique de manière unilatérale les nouvelles dispositions. Nous serons très vigilants sur l'application de ces nouvelles mesures pour les salariés qui en feront la demande.

Extraits de notre déclaration liminaire :

«De manière pragmatique, l'UNSA-Ferroviaire négocie, depuis le début de la libéralisation du ferroviaire avec l'ensemble des acteurs pour défendre une offre de mobilités stable, pérenne financièrement, à un coût juste et dans une dynamique de croissance de l'emploi.

Dans un contexte incertain et anxiogène pour les agents, l'UNSA-Ferroviaire continuera à se battre afin d'apporter toujours plus de garanties sociales au service de celles et ceux qui contribuent à développer la mobilité d'aujourd'hui et de demain !»

Les délégations CGT et Sud n'étant pas présentes, l'UNSA Ferroviaire, en organisation syndicale responsable, a fait le choix de reprendre le secrétariat afin de pouvoir débattre avec la Direction et faire remonter les revendications et les inquiétudes des agents.

Consultation pour la nomination d'un médecin du travail aux cabinets médicaux de LYON PERRACHE et de LYON MOUCHE (Optim'services)



Le CSE TER AURA a été consulté sur la **nomination du Docteur Jérôme BLAISE** (en remplacement du Dr Vuillerod) et a voté POUR à l'unanimité. Le Docteur Blaise prendra par conséquent ses fonctions à compter du 1^{er} novembre 2021.

Présentation du dossier de consultation du projet de prise en charge de la production et du service par TER et SNCF Voyages en gare de Lyon Perrache (DDL CITI)

Ce dossier a été présenté en CSP (Concertation Spécifique de Projet) le 10 septembre. À cette occasion, vos représentantes UNSA Ferroviaire ont pu faire part de leurs remarques à la Direction DDL Citi. Certaines questions n'ayant pas trouvées réponse, vos élues ont repris un certain nombre de points lors du CSE.

Sur la formation :

L'UNSA Ferroviaire a insisté sur la nécessité d'ajouter environ 5 jours de formation en double pour les vendeurs qui auraient suivi la formation de 10 jours en campus.

L'UNSA Ferroviaire a alerté sur la légèreté de la formation des ASPC (Agent Service et Prise en Charge - TER) et Opérateurs Sol sur la relation Client et l'animation d'un espace de service TER. Deux fois une journée ne nous semble pas suffisant.

L'UNSA Ferroviaire a également préconisé que le futur DPX Vente – Escale, issu de la filière 27, suive également une formation commerciale, à l'instar de ce qui se fait sur la DDL Alpes.

Les représentants de la DDL Citi ont indiqué qu'un appui des vendeurs à l'issue de leur formation était prévu, notamment grâce à l'aide de renforts de la Zone Diffuse. Concernant les ASPC et Opérateurs Sol, la DDL Citi ne s'interdit pas, selon le REX, d'ajouter de nouvelles formations si des manques étaient identifiés après quelques jours ou quelques semaines. Et enfin, elle a ajouté que le futur DPX participerait aux deux journées de formation des ASPC.

Sur l'aménagement de l'espace de vente :

L'UNSA Ferroviaire a demandé où en était la réflexion sur l'aménagement de l'espace, notamment en ce qui concerne l'accès au monnayeur pour l'AVRC (Agent Vente et Relations Clients).

L'UNSA Ferroviaire a alerté sur le risque pour la santé des salariés qui seraient amenés à rester en station debout prolongée, notamment les AVRC.

L'UNSA Ferroviaire a également préconisé que les personnels RQTH soient d'ores et déjà pris en compte lors de l'aménagement.

Les représentants de la DDL Citi ont indiqué qu'un devis était en cours pour la remise en service du rideau métallique, qui permettrait à l'AVRC d'avoir accès au monnayeur pendant les heures de fermetures des guichets. Concernant les RQTH, la DDL Citi nous informe que l'ascenseur est opérationnel. Sur l'alerte concernant la station debout prolongée, il est envisagé que si les agents en sont d'accord, ils alternent entre guichet et AVRC pour éviter de rester 8h debout. Un 3^{ème} PVM de secours serait toujours opérationnel, évitant ainsi les éventuels problèmes de caisse.

Sur la gestion de l'emploi :

L'UNSA Ferroviaire a demandé si une offre était parue pour le poste d'Assistant Travaux/Adjoint Produit Train et quelles étaient les missions incontournables de l'ACM Vente qu'il est supposé reprendre lorsqu'il est absent. Nous avons rappelé que le délai est très court avant la mise en place.

L'UNSA Ferroviaire a souhaité connaître l'état d'avancement des recrutements des vendeurs.

L'UNSA Ferroviaire a regretté l'absence d'AVRC ou d'ASPC le week-end, en soutien aux vendeurs, qui nous fait craindre un risque Sûreté.

La Direction a admis que la rédaction de la fiche de poste avait pris un peu plus de temps car il avait fallu définir notamment les missions incontournables de l'ACM Vente, qui seront donc : l'approvisionnement du monnayeur, la gestion du coffre et la maintenance DBR. Pour l'instant la partie « Aide à la vente » n'est pas intégrée à la fiche de poste. Les agents pourront appeler le 30 40 50, et les ACM de l'Ouest Lyonnais pourront intervenir si besoin. Concernant le recrutement des vendeurs, environ 10 candidatures sont à l'étude. À ce jour, la direction estime que l'affluence devrait être nettement moins importante le week-end et ne voit donc pas la nécessité d'ajouter des journées d'AVRC ou d'ASPC le week-end.

Force est de constater que la DDL Citi est malheureusement dans une position attentiste sur ce dossier. Quels que soient les items concernés, on nous répond que cela sera pris en compte « si nécessaire » après un REX.

Autant dire que cela laisse peu d'espoir d'être entendu...

Par ailleurs, un nombre encore trop important de points reste « en cours de calage ».

Souhaitons que le dossier de consultation saura prendre en compte nos remarques et nous apporter des précisions.



Dénonciation et harmonisation des principes d'attribution de l'indemnité pour la connaissance de langues étrangères et de l'organisation des constats sur le périmètre de la BU TER AURA

La Direction indique dans le dossier qu'il existe aujourd'hui des disparités selon les territoires en matière d'attribution de l'indemnité. Aussi, pour garantir l'égalité de traitement au sein de la BU TER AURA, elle souhaite harmoniser les conditions d'application de l'article 84 du GRH 00131. Pour ce faire, un certain nombre d'évolutions nous sont présentées en termes de postes concernés, de langues sélectionnées et de modalités et de fréquence des constats (passage à 5 ans).



L'UNSA Ferroviaire a demandé que soient clairement précisés **les postes éligibles**.

L'UNSA Ferroviaire a demandé que **l'espagnol soit maintenu** comme langue étrangère dont la connaissance présente un intérêt pour le service de TER AURA. En effet, un train reliant Barcelone à Lyon induit la présence de touristes espagnols sur notre région, potentiellement amenés à utiliser les services de TER AURA.

L'UNSA Ferroviaire a revendiqué que **la langue des signes** soit considérée comme langue étrangère dont la connaissance présente un intérêt pour le service de TER AURA. En effet, cela nous paraît primordial quant à l'accès à tous à l'Information Voyageurs. Notre Autorité Organisatrice des Mobilités, qui affiche une volonté farouche d'améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap, pourrait apprécier cette initiative de la BU TER AURA.

La Direction reste sur sa position de ne pas maintenir l'espagnol, arguant qu'il n'est pas assez utilisé sur la région. Mais par ailleurs, elle considère notre demande pour la langue des signes comme totalement novatrice et intéressante. Pour autant, elle n'est pas en mesure de s'engager dans ce sens et doit d'abord réfléchir à comment la mettre en œuvre. Souhaitons qu'une solution soit rapidement trouvée...

Prochaine séance ordinaire du CSE TER AURA le 28 octobre 2021

Emmanuelle GIRAUD (RS) : directunsa.dr@gmail.com
Marta HERAUD : marta.unsa@gmail.com
Cécile MOUSSET : cecileunsa@gmail.com
Ingrid GRANJON : ingridunsa@gmail.com
Valérie COLOMB : valerie.colomb@sncf.fr
Anne JACQUIOT : anne.jacquot@sncf.fr
